



---

---

---

Est-ce que d'autres avis se sont exprimés ? Est-ce que cela a provoqué des tensions ?

---

---

---

Avez-vous mené des démarches ou des actions avant de nous transmettre cette saisine ? Si oui, lesquelles ?

---

*Si nécessaire, vous pouvez compléter votre écrit sur papier libre.*

---

## Nous contacter

---

Pour transmettre votre saisine aux membres du Comité Restreint, il vous faut **impérativement utiliser ce formulaire**. Vous pouvez ensuite l'adresser :



### Par courrier

Le formulaire de saisine doit être adressé à :

**Adapei de la Sarthe**  
**Comité d'Éthique**  
**CONFIDENTIEL**  
**19, rue de la Calandre**  
**72021 LE MANS CEDEX 2**



### Par mail

Le formulaire de saisine doit être scanné et adressé à l'adresse mail :

[comite.ethique@adapei72.asso.fr](mailto:comite.ethique@adapei72.asso.fr)

Votre message sera uniquement consulté par les membres du Comité Restreint.



### Sur Internet

Directement sur le site **www.adapei72.asso.fr**

<http://www.adapei72.asso.fr/le-comite-dethique/>

Le formulaire de saisine peut être rempli en ligne et transmis au Comité Restreint.

Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai d'un mois.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétaire du Comité d'éthique dans le but de retracer l'ensemble des saisines adressées au Comité d'éthique. Elles sont destinées aux membres du Comité restreint du Comité d'éthique de l'Adapei de la Sarthe. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant le secrétariat du Comité d'éthique. Le Comité Restreint s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités.

Votre identité ne sera connue que de quelques membres du Comité d'Éthique (constituant le Comité Restreint). Leur rôle est d'étudier chaque fiche de saisine et de revenir vers vous pour d'éventuelles questions complémentaires. Si la situation que vous exposez fait l'objet d'un débat au sein du Comité d'Éthique, votre anonymat sera préservé.